REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

La FFSA a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français, exceptés pour les rallyes comptant pour un Championnat FIA. Chaque organisateur établira un règlement particulier pour son rallye. Ce règlement particulier devra avoir une présentation identique au règlement particulier type établi par la FFSA et devra mentionner toutes les dispositions supplémentaires que l'organisateur désire imposer.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

Les organisateurs devront utiliser le logo FFSA de leur Championnat respectif. Le logo FIA est interdit sauf pour les rallyes comptant pour un Championnat FIA qui devront utiliser le logo FIA de leur Championnat à l'exclusion de tout autre logo FIA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : dès réception du permis d'organiser FFSA
Ouverture des engagements : dès réception du permis d'organiser FFSA
Clôture des engagements : lundi 20 juin 2011
Parution du road-book : Vendredi 24 juin 2011 – v. Annexe 1.1
Dates et heures des reconnaissances : v. Article 6.2 P
Vérification des documents et des voitures : Samedi 2 Juillet 2011 – v. Article 1.3. P
Heure de mise en place du parc de départ : Samedi 2 juillet 2011 à partir de 15 h – v. Annexe 1.3
1ère réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 2 juillet 2011 à 16 h
Publication des équipages admis au départ : Samedi 2 juillet 2011 à l'issue des vérifications
Départ de la 1ère voiture : 17 h 30
Publication des résultats partiels : Samedi 2 juillet 2011 à l'issue de la 1ère étape
Arrivée à : Coutances, le Dimanche 3 juillet 2011
Vérification finale : Dimanche 3 juillet 2011 à Coutances – v. Article 1.3 P
Publication des résultats du rallye : Dimanche 3 juillet 2011, 30 min après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix : Dimanche 3 juillet 2011 sur podium 1 h après l'arrivée du dernier concurrent

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club de l'Ouest Pays Normand organise les 2 et 3 juillet 2011 en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de l'Ecurie « OUEST 50 », une épreuve régionale dénommée

27ème RALLYE PAYS DU COUTANCAIS.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **R257** en date du 19 mai 2011

Comité d'Organisation

Président : Jean-Claude LEFORESTIER
Vice-Présidents : Michel TOUPET – Thierry DUBOSCQ – Joël MESNILGRENTE
Assistés des membres de l'écurie « OUEST 50 ».

Secrétariat du Rallye, jusqu'au vendredi 1er juillet 2011 : Isabelle LESIGNE
5 Rue de la Grotte
50180 HEBECREVON

☎ : 02.33.57.61.09 / 📱 06.72.90.55.44 - e-mail : olivieretzabou.lesigne@hotmail.fr

Permanence du Rallye : Samedi 2 juillet 2011 à partir de 8 h au marché couvert
Place de Gaulle – 50200 COUTANCES / ☎ : 02.33.07.20.61
Lieu, date, horaire : PC Rallye, le samedi 2 juillet 2011 à partir de 15 h – PC Mairie de Coutances

Organisateur technique

Nom : TOUPET Michel
Adresse : 25 Rte de la Chapelle – 50210 OUVILLE

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Président :	Dominique LUNEL	Licence n° 13/ 05 89
Membres :	Francis LEVAVASSEUR	Licence n° 13/18 5849
	Françoise MAWDSLEY	Licence n° 13/03 1654
Secrétaire	Catherine LUNEL	Licence n° 13/15 20740
Directeur de Course :	Roger SOULAT	Licence n° 15/04 4825
Directeur de Course Adjoint PC :		
Administratif	François JARDIN	Licence n° 13/03 20414
	Jacques LE GALL	Licence n° 04/14 9383
	Jean-Yves DAVOUST	Licence n° 13/18 7341
Directeur de Course Adjoints ES	Francis GROUD	Licence n° 13/16 8035
	Philippe LEREDDE	Licence n° 13/14 8465
	Gérard FROGER	Licence n° 12/01 6504
	Jacques LE MASLE	Licence n° 13/14 1084
	Lucien VARANGLE	Licence n° /
Médecin Chef :	Dr Denis PETERS	Licence n° /
	Dr Victor DE LIMA MARTINS	Licence n° /
Commissaires Techniques :		
Responsable		Licence n°
Adjoint	Yves LEMALE	Licence n° 13/18 6987
Membres	Jean-Marie LALOUETTE	Licence n° 13/08 4893
	Patrick GUILLEUX	Licence n° /
	Jonathan JARDIN	Licence n° /
Chargés des relations concurrents (CS) :	Myriam MAWDSLEY	Licence n° 13/03 11115
	Dany LE MASLE	Licence n° 13/14 1087
Directeur de course chargé des parcs fermé	Francis HELYE	Licence n° /
Classement et résultats	Raphaël VOISIN	Licence n° /
Responsable des commissaires	Jean KWASNY	Licence n° 13/18 14846
Chargés des relations avec la presse :	Delphine ATHANASE	Licence n° /
Chronométreurs	Jean-Loup VALLEE	Licence n° /
	Patrice JEHAN	Licence n° /
	Christian BEUVE	Licence n° /
	Daniel HERVIEU	Licence n° /
	Jean-Louis GASLAIN	Licence n° /
	Eliane VARANGLE	Licence n° /

1.2P. ELIGIBILITE

Le 27ème RALLYE PAYS DU COUTANCAIS compte pour

- La Coupe de France des Rallyes 2011 – Coef. 2
- Le Championnat du Comité Régional de Normandie 2011
- Le Challenge de l'ASACO Pays Normand 2011
- Le Trophée Championnat ACO 2011
- Le Trophée des Commissaires ACO 2011

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : **Samedi 2 juillet 2011 de 8 h 45 à 14 h 45**
Salle Marcel Hélie – Place de Gaulle – COUTANCES

Les vérifications techniques auront lieu le **Samedi 2 juillet 2011 de 9 h à 15 h**
Marché couvert - Place de la Mission- COUTANCES

Les vérifications finales seront effectuées : au **Garage PEUGEOT – ZA de la Mare – COUTANCES**
Prix de la main d'œuvre : 45 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 27ème RALLYE PAYS DU COUTANCAIS doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 20 juin 2011, minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés par la FFSA à :

- avec la publicité facultative des organisateurs : ..... 285 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : ..... 570 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée d'un chèque du montant des droits d'engagement.

3.1.12.1 P Un montant de 100 € sera retenu pour tout désistement non justifié à partir de la parution de la liste des engagés et en cas de forfait après avoir retiré le carnet d'itinéraire.

3.2.1.P : Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.
La liste des 10 premiers numéros sera établi en prenant les pilotes ayant obtenu les meilleurs résultats, les 5 dernières années et selon le groupe et la classe dans laquelle ils s'engagent.

3.2.2.P : L'ordre de départ de la 2ème section sera déterminé par le classement provisoire de l'ES 1 – 2 Brainville – Boisroger.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée dans le parc UNIQUE et OBLIGATOIRE à COUTANCES définis au carnet d'itinéraire (road book) – Des contrôles seront effectués sur le parcours routier.
Un seul véhicule d'assistance par équipage et vitesse maximum 30 km/h dans le parc.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces - Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par additif au présent règlement particulier avant l'ouverture des vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Pays du Coutançais représente un parcours de 124,500 km.
Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.
Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,600 km.

Les épreuves spéciales sont :
ES 1 – 2 : Brainville – Boisroger ..... 5,200 km
ES 3 – 5 : Nicorps – Ouville .....7,200 km
ES 4 – 6 : Ouville – Belval .....7,400 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "carnet d'itinéraire". V. Annexe 1.1

6.2P. RECONNAISSANCES - Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu :

- pour l'ES 1 – 2 : ..... Samedi 25 juin 2011 de 9 h à 20 h et Samedi 2 juillet 2011 de 9 h à 12 h
- pour les ES 3 – 5 et 4 – 6 : ..... Samedi 25 juin 2011 de 9 h à 20 h et Samedi 2 juillet 2011 de 9 h à 16 h

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires et officiels sont les chasubles FFSA et les badges de l'organisation – chasubles de couleurs différentes selon leur fonction, avec mention de la dite fonction.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Répartition des prix en chèques :

Scratch : ..... 1er : 370 € 2ème : 270 € 3ème : 220 €

Classe* : ..... 1er : 250 € (de 1 à 5 partants)
2ème : 170 € (de 6 à 10 partants)
3ème : 133 € (de 11 à 14 partants)
4ème : 100 € (de 15 à 20 partants)

* Dans les classes où il y a moins de 3 partants, 50 % du prix du 1er de classe sera distribué.

Un chèque de 60 € sera remis au 1er équipage féminin.
Un poste de commissaires sera tiré au sort dans chaque spéciale.

Les coupes et prix en chèque non cumulables seront distribués.

La remise des prix se déroulera le **Dimanche 3 juillet 2011 sur podium, 1 h après l'arrivée du dernier concurrent**.

ANNEXES

1.1 Itinéraire Horaire

Le carnet d'itinéraire sera à la disposition des concurrents régulièrement engagés au :
Bar – Restaurant « L'Auberge de Brothelande » 50200 NICORPS
☎ : 02.33.45.74.95 **à partir du vendredi 24 Juin 2011**.
Horaires d'ouverture : tous les jours (y compris le dimanche) de 9 h à 20 h – les vendredi et samedi de 9 h à 23 h

1.2. Parc de départ

Le parc de départ sera mis en place à partir du samedi 2 juillet 2011 à 15 h. Il sera gardé dans la nuit du samedi 2 au dimanche 3 juillet 2011. Il sera considéré comme parc fermé le samedi 2 juillet 2011, à 15 h.

2. ABANDON

Un concurrent qui abandonne (sur le routier ou sur une ES) à l'obligation de prévenir immédiatement la Direction de Course. Tout autre incident ou accident doit également être signalé. Un numéro de téléphone est réservé aux concurrents. Il vous sera indiqué sur le carnet de bord. Les concurrents ne prévenant pas le PC de leur abandon recevront une amende de 150 €.